



FORMATIONS LONGUES

INITIATION

Ref. : 8973286

Durée :  
4 jours - 29 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 2160  
€ HT  
Collectivité : 1960 € HT

# RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DU DOMAINE PUBLIC

Valoriser son domaine en toute sécurité juridique et financière

Le droit applicable sur le domaine public est un droit technique et résolument évolutif. Valoriser son domaine public impose d'identifier les différentes composantes de celui-ci, de cerner les formes d'occupation et d'utilisation domaniales, d'appréhender les clauses sensibles des contrats d'occupation, de déterminer les montages contractuels innovants possibles et de connaître les procédures d'attribution des autorisations et conventions, notamment suite à l'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance du 19/04/17.

## OBJECTIFS

- Définir les notions de domaines public et privé
- Appliquer les règles liées à la gestion domaniale
- Mettre en œuvre les règles financières d'utilisation du domaine public

## EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

## POUR QUI ?

Directeurs et responsables du domaine  
Directeurs et responsables juridiques

## PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de gestion du domaine public

## COMPÉTENCES ACQUISES

Disposer des connaissances opérationnelles en matière d'occupation, d'utilisation, de valorisation et de préservation du domaine public, et des bonnes pratiques à mettre en œuvre

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont  
Présentiel  
E-quiz aval  
Classe virtuelle retour d'expérience

## PROGRAMME

MOD - Réglementation générale du domaine public - Module 1

### Maîtriser les fondamentaux du domaine public

#### Identifier les critères d'appartenance d'un bien au domaine public

- La propriété publique
- Le critère de l'affectation et de l'accessoire

#### Le domaine privé

#### Le domaine immatériel et mobilier

#### Les biens insusceptibles d'appartenir au domaine public

#### Déterminer les grands principes de la domanialité

- Inaliénabilité, imprescriptibilité, insaisissabilité et inaccessibilité

#### Distinguer les contrats domaniaux des contrats de la commande publique

- Les apports de l'ordonnance du 19 avril 2017
- La disparition des contrats « aller-retour »
- La dissociation des AOT, BEA et COT des contrats de la commande publique : l'objet



du contrat

- L'adossé automatique des contrats domaniaux aux contrats de la commande publique

### **Faciliter la gestion des biens du domaine public**

#### **Classer et déclasser**

- Le critère de la désaffectation
- Les règles applicables au déclassement
- Les exceptions introduites par le CGPPP

#### **Procéder à des superpositions et des transferts de gestion**

#### **Céder et échanger les biens**

#### **Respecter les règles liées aux servitudes sur le domaine public**

Exercice d'application : classement, déclassement, cession, échange, transfert et superposition de biens domaniaux

#### **Identifier les règles liées à la préservation du domaine public**

- Les contraventions sur le domaine public
- Les pouvoirs de police domaniaux

#### **Sécuriser les risques contentieux liés à l'usage du domaine public**

#### **Maîtriser les règles financières d'utilisation du domaine public**

#### **Respecter le principe du paiement d'une contrepartie financière : la redevance**

- Le calcul et les modalités de paiement de la redevance
- Le recouvrement en cas de non-paiement
- La gratuité

MOD - Réglementation générale du domaine public - Module 2

#### **Gérer les évolutions complexes du domaine**

#### **Gérer la montée en puissance des mises en concurrence**

#### **Faire le lien entre le domaine et les contrats complexes**

- Les contrats possibles : BEA, marchés de partenariat...
- Le cas des AOT/CET
- Focus sur le domaine privé de la commune : les contrats et baux possibles

Exercice d'application : le choix du contrat sur le domaine

#### **Appréhender les fondamentaux du droit de la voirie**

#### **Cerner le cadre juridique**

#### **Gérer les biens sous-voies**

- La superposition domaniale
- La coordination des travaux de voirie

#### **Sécuriser les expropriations, les préemptions et les mutations domaniales**

- Maîtriser la procédure d'expropriation
- Appréhender la procédure contentieuse en matière d'expropriation
- Sécuriser la procédure de préemption : motivation de la décision, formalités...

Classe virtuelle Retours d'expérience : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Classe virtuelle retours d'expérience

Classe virtuelle Retours d'expérience : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

## **INTERVENANTS**

Matthieu KLUCZYNSKI

## **LIEUX ET DATES**

### **À distance**

01 déc. 2022 au 07 mars 2023

### **Paris**

18 mai au 09 sept. 2022  
11 oct. au 24 nov. 2022